

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2024/32**

**L'an deux mille vingt-quatre,**

**Le 28 mars à 18h00,**

Le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf le Rouge, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BOULAN, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 11/03/2024

**Secrétaire de séance :** Corinne Bousquet

**Présents :** Michel BOULAN, Corinne BOUSQUET, Caroline DELACOSTE, Christian GUINDE, Alain JEHANNO, Elvire LAROCHE, Gérard MORRA, Patrick PATIER, Laurent ROUABLE, Alain ROUARD, Isabelle TUPIN, Caroline VILLECROZE

**Pouvoirs :** Sophie ARGEMI à Elvire LAROCHE, Richard NERSISSIAN à Gérard MORRA, Hervé DUROUSSEAU à Patrick PATIER, Elodie ROSSI à Michel BOULAN, Marjorie BOULAYGUE à Michel BOULAN, Peggy VANHOENACKER à Christian GUINDE

**Absents :** Christian MULLER DE SCHONGOR

**En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 18**

<p><b>Adhésion au plan d'accélération de la transition écologique du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (PACTE)</b></p>
---

**Exposé :**

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, dans son dispositif de financement d'aide aux communes 2024, lance le Plan d'Accélération de la Transition écologique (Pacte) afin de prolonger son engagement pour la transition écologique sur notre territoire.

Ce plan place la sobriété énergétique et la qualité environnementale en tête des priorités de financement des projets communaux.

Chaque commune portant le projet d'accélération de la transition écologique de son territoire et de ses habitants, peut s'engager volontairement dans ce Pacte, qui se fonde sur six engagements :

- .Réduire la consommation et développer une production d'énergie,
- .Réduire la consommation et restaurer le cycle de l'eau,
- .Rétablir la nature en ville et lutter contre les îlots de chaleur,
- .Préserver les ensemble, la biodiversité et les paysages de Provence,
- .Encourager les mobilités douces et les transports à faible émission,
- .Restaurer le lien homme-nature.

Ces mesures correspondent aux valeurs soutenues par la Commune de Châteauneuf Le Rouge, Monsieur le Maire propose donc à son Conseil Municipal d'y adhérer.

### **Décision :**

**Au vu de ce qui précède, il est proposé de bien vouloir :**

- **Adhérer au plan d'accélération de la transition écologique du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (PACTE)**

\*\*\*\*\*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

<b>Pour</b>	<b>18</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
-------------	-----------	---------------	-------------------

- **Adhère au plan d'accélération de la transition écologique du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (PACTE)**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit.

*Délibération certifiée exécutoire suite à sa transmission en Sous-préfecture d'Aix-en-Provence le 04.04.2024 et sa publication le 04.04.2024*

Acte susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Le Maire,  
Michel BOULAN**

